



Litige avec le Syndic de copropriété

Par **Copropro**, le 18/12/2012 à 15:56

Bonjour,

Pour faire suite à la mise aux normes de l'ascenseur et du ravalement de façade de notre copropriété, je dois quelques centaines d'euros à notre Syndic. Je règle déjà 110 € par mois.

Depuis 2 ans, une nuisance sonore provoquée par une plomberie défectueuse dans les parties communes, nous oppose à ce Syndic qui a fait venir un plombier par l'intermédiaire de l'agence qui loue l'appartement voisin.

Le plombier a fait une fausse déclaration, disant qu'il n'y avait pas de bruit émis par la plomberie alors que le constat d'Huissier que nous venons de faire établir, atteste du contraire.

Merci par avance de bien vouloir nous dire ce que nous devons faire devant une assignation devant juridiction en février prochain pour les charges impayées.

Cordialement,
Copropro